



Suspension de la prime d'activité sous prétexte d'information complémentaire sur l'année 22/23

Par **Willy974**, le **27/07/2024** à **11:50**

[quote]

Objet demande d'information sur suspension prime d'activité reçu en 2024 sur complément d'information sur l'année 2022/2023[/quote]

Retenue sur prime d'activité actuel en me demandant des justificatifs antérieure au droit actuel, j'ai fait une déclaration trimestrielle en juillet 2024, j'ai droit à la prime d'activité et la CAF suspend mes droits à la prime d'activité sous prétexte d'un complément d'information antérieure à celle-ci, il me demande des justificatifs antérieure à la prime d'activité actuel soit de 2022 à 2023, pour moi c'est un abus sous motif de complément d'information pour suspendre mes droits actuel, quel recours je pourrais faire auprès de la CAF de la Réunion. merci de me répondre

Par **Marck.ESP**, le **27/07/2024** à **12:46**

Bienvenue

pour moi c'est un abus sous motif de complément d'information pour suspendre mes droits actuel.

Quelqu'un de la CAF vous en voufrait donc personnellement ?

J'en doute et il y a une raison, que seule la caisse pourra vous indiquer.

Par **tomrif**, le **27/07/2024** à **18:10**

bonjour,

votre droit à la prime en 2024 dépend de certaines ressources de 2022, il n'est donc pas anormal si la caf a des infos contradictoires avec ce que vous avez déclaré qu'elle demande

des précisions.